

DÉPARTEMENT

RHÔNE

EPCI :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

ARRONDISSEMENT

VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Effectif légal
du conseil communautaire

59

Nombre de Conseillers en exercice

59

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de juillet à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Étaient Présents :

ALIX : Pascal LEBRUN, AMBÉRIEUX D'AZERGUES : Nathalie FAYE, ANSE : Daniel POMERET, Liliane BLAISE, Jean-Luc LAFOND, Nathalie HERAUD, Pierre REBUT, Marie-Claire PAQUET, Xavier FELIX, Pascale ANTHOINE, BAGNOLS : Jean-François FADY, BELMONT D'AZERGUES : Jean-Luc TRICOT, CHAMELET : Alain CHAMBRU, CHARNAY : Laurent DUBUY, CHASSELAY : Jacques PARIOST, Geneviève OBERGER, CHÂTILLON D'AZERGUES : Bernard MARCONNET, Michèle MERLIN, CHAZAY D'AZERGUES : Pascale BAY, Yves CHALANDON, Séverine FELIX, Jean-Pierre DEBIESSE, Daniel RAVIER, CHESY LES MINES : Thierry PADILLA, Gaëlle LEGLISE, CIVRIEUX D'AZERGUES : Marie-Pierre TEYSSIER, FRONTENAS : Thomas DUPERRIER, LACHASSAGNE : Jean-Paul HYVERNAT, LE BREUIL : Caroline DUBAELE, LÉGNY : Sylvie JOVILLARD, LES CHÈRES : Alix ADAMO, LÉTRA : Didier CHAVAND (présent jusqu'à 20h20), LOZANNE : Christian GALLET, Annick PERRIER, Alban RAZIA, LUCENAY : Valérie DUGELAY, Jean-Philippe LE CALVÉ, MARCILLY D'AZERGUES : Frédéric BLANCHON, MARCY : Philippe SOLER (arrivé à 19h00) MOIRÉ : Anny COMMANDEUR, MORANCÉ : Claire PEIGNÉ, Nicolas BORY, POMMIERS : Marc NEYRA, PORTE DES PIERRES DORÉES : Jean-Paul GASQUET, Régine GAUTHIER-GUDIN, Jean-Louis MINGEARD, Bertrand LEROY, SAINT JEAN DES VIGNES : Philippe BOUTEILLE, SAINT VÉRAND : Gérard CHARDON, TERNAND : Bernard DUMAS, THEIZÉ : Christian VIVIER-MERLE, VAL D'OINGT : Pascal TERRIER, Hervé PERRIER, Alain VAN DER HAM, Catherine MOINE

Pouvoirs :

Monique PLACE (CHASSELAY) donne pouvoir à Jacques PARIOST (CHASSELAY)
René BLANCHET (POMMIERS) donne pouvoir à Marc NEYRA (POMMIERS)
Olivier LECCIA (SAINTE PAULE) donne pouvoir à Jean-Paul GASQUET (PORTE DES PIERRES DORÉES)

Absents excusés :

CHASSELAY : Monique PLACE, LE BREUIL : Charles DE RAMBUTEAU, POMMIERS : René BLANCHET, SAINTE PAULE : Olivier LECCIA, LÉTRA : Didier CHAVAND (à partir de 20h20)

Absent : POMMIERS : Myriam ROCHETTE

1. Installation des Conseillers Communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET, Conseiller Communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Marie-Pierre TEYSSIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 54 (cinquante-quatre) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie¹.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.2. Constitution du bureau

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Thomas DUPERRIER (Commune de FRONTENAS), Madame Séverine FELIX (Commune de CHAZAY D'AZERGUES).

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le Conseil Communautaire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	56
Majorité absolue ²	29

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal LEBRUN	1	UN
Daniel POMERET	55	CINQUANTE CINQ

2.5. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Daniel POMERET a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Vu la délibération n°2020-090 prise ce jour par le Conseil Communautaire, arrête le nombre de membres du bureau à 32 et le nombre de Vice-Présidents à 15.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Daniel POMERET élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

3.1. Élection du premier Vice-Président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	48
Majorité absolue ²	25

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claire PEIGNÉ	48	QUARANTE HUIT

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Madame Claire PEIGNÉ a été proclamée première Vice-présidente et immédiatement installée.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.